Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Grille des spécifications de la zone C0950</u>

La grille des spécifications applicable à la zone C0950, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usage C209 Pièces de véhicules moteurs et des spécifications afférentes à cette classe d'usage indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 26 août 2019

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

(signé) Isabelle Demers
Isabelle Demers, mairesse suppléante

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 OCTOBRE 2019